

BROCANTE DE LUCHY

21 SEPTEMBRE 2025

RESTAURATION, BUVETTE sur place

3 mètres linéaires gratuits puis 1€ le ml pour les habitants de la commune de Luchy

1€ le ml pour les habitants des communes extérieures

PAIEMENT OBLIGATOIRE LORS DE LA RÉSERVATION, AUCUN REMBOURSEMENT

FEU D'ARTIFICE LE SAMEDI SOIR À 22H00

RÉSERVATION AVANT LE 13 SEPTEMBRE 2024

A déposer ou à retourner au Comité des Fêtes, Mairie, 60360 Luchy
enseignements supplémentaires **UNIQUEMENT AU 06.08.42.34.57**
par mail : cdfluchy@gmail.com

Règlement intérieur

1. Pour être enregistrée et validée, la demande d'inscription des exposants doit être impérativement **complète** accompagnée des pièces à fournir et du paiement. Les attributions d'emplacements seront fixées par le comité des fêtes et ne pourront, sauf si extrême urgence, être modifiées.
2. L'accueil des exposants sera assuré au niveau de l'intersection route de Beauvais/place de l'église. Présentation **obligatoire** avant toute installation. Tables et chaises non fournies.
3. L'installation des stands aura lieu de 6h30 à 7h30. La vente au public de 8h00 à 18h00. Le démontage des stands est interdit avant le clôture de la brocante soit 18h00. Les exposants s'engagent à stationner au plus tard à 8h00 (à l'extérieur de la brocante) et à s'installer à l'emplacement que leur indiqueront les organisateurs et à laisser au niveau de leur emplacement un espace de 3 m de circulation sur la voie pour le passage des secours.
4. Si une personne mineure veut exposer, une autorisation parentale doit être jointe au bulletin d'inscription. **Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents.**
5. Les particuliers doivent limiter leur participation à des vide-greniers à 2 par an selon la réglementation en vigueur.
6. L'admission d'un exposant ayant un caractère personnel, l'emplacement qui lui a été accordé doit être occupé par lui-même et non par un concessionnaire ou sous locataire.
7. Conformément à la loi, une liste exhaustive des exposants est établie et laissée à disposition de la gendarmerie pendant toute la durée de la brocante et transmise en Préfecture dans les huit jours suivant la manifestation.
8. Les emplacements doivent rester propres avant le départ de l'exposant.
9. Aucun stand de restauration n'est accepté puisque réservé au comité des fêtes.
10. Aucun stand de vente d'animaux vivants n'est accepté.

Nom, Prénom _____
Adresse _____

Téléphone _____
@ _____

Demande la réservation d'un emplacements de 3 ml gratuits + _____ ml à 1€ soit
_____ € à régler (si par chèque à l'ordre du comité des fêtes de Luchy)

Souhaite être placé à côté de : _____
Les emplacements devant le domicile des exposants seront privilégiés dans la mesure du possible néanmoins ils pourront être décalés de quelques mètres en fonctions des contraintes. La brocante est prévue rue des chênes et rue de Fontaine jusqu'à la salle des fêtes.

PIÈCE À JOINDRE :

- Photocopie recto verso de la carte d'identité ou du permis de conduire

À REMPLIR OBLIGATOIREMENT : matériel exposé à la vente (ENTOURER LES MENTIONS UTILES)

Vaisselle - Divers ménagers - Linge de maison - Vêtements - Meubles - Tableaux - Objets de décoration - Livres - Disques - Jouets - Articles de jardin - Petit outillage - Tondeuses - Tables, chaises et divers - Articles de loisirs - Sport - Matériel divers - Deux roues - Vélos - Motos (immatriculation - photocopie d'un justificatif) - Matériel professionnel artisanal

Attestation sur honneur

Je soussigné(e) _____ à _____ né(e) le _____

et domicilié(e) _____, participant nor
professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :

- n'avoir jamais participé dans l'année à aucune vente de même nature,
- ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature

A _____
Le _____

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des
objets personnels et usagés.

Fait à _____ le _____
Signature _____